



## ASSEMBLEE ELECTIVE DU 28 NOVEMBRE 2020

### MANDAT DE DELEGUE OFFICIEL

Club représenté : \_\_\_\_\_ N° d'affiliation à la FFESSM :

Nom & Prénom du président ou de son délégué (\*) : \_\_\_\_\_

Licence fédérale du représentant du Club (président ou délégué) (\*\*) Numéro :

Effectif du club (licences 2020) :  Nombre de voix du Club :

\* : Rayer la mention inutile

\*\* : La licence du représentant du club devra être obligatoirement présentée au secrétariat de l'Assemblée Générale avec le présent document rempli (partie supérieure).

\*\*\*\*\*

### POUVOIR

**En cas d'impossibilité de représentation du Président ou d'un Délégué du Club, le pouvoir peut être donné au Délégué d'un autre Club. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation. Le nombre de pouvoir est limité à cinq par représentant.**

N° d'affiliation à la F.F.E.S.S.M. du club représenté :

Le club représenté donne pouvoir à : \_\_\_\_\_

Nom du Club du Délégué : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Licence du Délégué (\*\*\*) :

Effectif du club représenté :  Nombre de voix :

**Pour le mandat de délégué de son club  
ou le pouvoir :**  
*signature obligatoire du Président et  
cachet du club.*



\*\*\* : La licence du délégué du club devra être obligatoirement présentée au secrétariat de l'Assemblée Générale.

**LE PRESENT DOCUMENT DEVRA ETRE PRESENTE AU SECRETARIAT DE L'AG AVEC LA LICENCE 2021**